

DÉLIBÉRATION N° 21/304 Séance du 4 mars 2021

Approbation du compte financier et de l'exécution budgétaire pour l'année 2020

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Article 1

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie arrête les autorisations budgétaires suivantes pour 2020 :

- 999 ETPT dont 990 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 9 ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- 122 841 787 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 68 729 854 € pour l'enveloppe de personnel ;
 - 43 735 914 € pour l'enveloppe de fonctionnement ;
 - 10 376 020 € pour l'enveloppe d'investissement ;
- 124 429 051 € de crédits de paiement dont :
 - 68 729 854 € pour l'enveloppe de personnel ;
 - 43 078 787 € pour l'enveloppe de fonctionnement ;
 - 12 620 411 € pour l'enveloppe d'investissement ;
- 112 803 627 € de recettes encaissées;
- -11 625 424 € de solde budgétaire.

.../...

Article 2

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie arrête les résultats patrimoniaux suivants :

- -10 961 387 € de variation de trésorerie ;
- -7 204 303 € de résultat comptable ;
- -2 155 242 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- -14 123 119 € de variation de fonds de roulement.

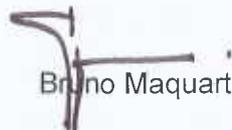
Article 3

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie décide d'affecter le résultat à hauteur de -7 204 303 € en report à nouveau, et le report à nouveau à hauteur de 2 386 377 € en réserves.

Le compte financier est annexé à la présente délibération

Fait à Paris,
Le 4 mars 2021

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart